

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 01/03/2021

<b>Date de la convocation</b> 23/02/2021	L'an 2021 et le 1 Mars à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 23/02/2021	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16	
<b>Réf : 03_2021</b>	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, CANET Inès, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVANCE Christine à M. GOMPERTZ Stéphane, MM : COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam, DECOMBE Christophe à M. GOMPERTZ Stéphane Excusé(s) : Mmes : BRAEMS Alice, TOLKER NIELSEN Leslie, M. COTIGNY Jérôme  Secrétaire: Mme SCHEFFER Danièle
<b>A l'unanimité</b> Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	Objet de la délibération : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT " LES ARCHES "
<b>Mention exécutoire : Oui</b>	Vu le code général des collectivités territoriales ;  Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 431-24 ;  Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et suivants ;  Vu la demande de permis de construire n° PC 7815220G0001 déposée en date du 31/01/2020 par Bouygues Immobilier pour la création d'un lotissement de 70 logements et d'un local d'activités,  Vu la promesse de vente signée chez Me Olivier TYL, notaire à Villepreux, pour la cession à Bouygues Immobilier des terrains communaux destinés à accueillir ledit lotissement,  Vu le plan de classement des parcelles constitutives de la voirie, des espaces communs, des chemins piétonniers et de la ferme permacole dans le futur lotissement « Les Arches » situé route de Grignon;  Vu le projet de convention à intervenir entre la commune et Bouygues Immobilier pour le transfert dans le domaine public des voies et espaces communs ;

Le Conseil Municipal,

- 1) APPROUVE le transfert à titre gratuit dans le domaine public communal après réception des voiries et espaces communs susmentionnés, figurant au plan de classement ci-annexé;
- 2) ACCEPTE de prendre en charge les frais d'éclairage du futur lotissement et d'engager les démarches nécessaires à cette fin auprès du fournisseur d'énergie;
- 3) DIT que tous les frais afférents à la création, à l'entretien ou au fonctionnement des espaces non mentionnés à la présente et non transférés dans le domaine public seront à la charge des futurs propriétaires, de l'association syndicale des propriétaires ou de toute autre personne qui viendrait s'y substituer ;
- 4) MANDATE le Maire pour signer la convention de transfert susmentionnée et tous documents et acte authentique afférents à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/03/2021  
Madame le Maire

